Réintégration d'un stock non officiel

Par Vespertine

Bonjour à tous !

Je suis gestionnaire de stock et je viens de rejoindre une entreprise ayant un stock non officiel.

Ce stock n'est pas réellement du stock, ce sont des pièces achetées sur des projets et les pièces en question seront expédiées avec le projet plusieurs mois voir 1 ou 2 an après leurs achats.
Certaines pièces ne sont pas expédiées car le besoin n'est plus d'actualité.

A ce jour, je souhaite que ce stock non officiel soit intégré au stock normal.

Mais côté compta ça bloque car les achats ayant été fait sur un budget prédéfini, ils ne savent pas comment les intégrés.

Peut on tout simplement les rentrer à cout 0 sans justifier la dépense ? (certaines pièces ayant été acheté il y a 2/3 ans, on me dit que c'est impossible de les réintégrer car les comptes ont été cloturés)

En bref, comment réintégrer un stock non officiel ?

Le but est juste de repartir sur une base saine .

Merci par avance pour votre aide !

Par john12

Bonjour,

Les erreurs comptables commises sur exercices antérieurs doivent être rectifiées, lorsqu'elles sont découvertes, afin de respecter les principes comptables de régularité et de sincérité des comptes et d'image fidèle de la situation financière et patrimoniale de l'entreprise.
Le stock comptable doit correspondre à la situation réelle, en quantité et en valeur. Les omissions commises au cours d'exercices antérieurs devraient être régularisées, en principe au coût historique, par une écriture du type, débit 31 ou 32 par le crédit d'un compte de produits exceptionnels (772 par exemple).

Bon week-end